

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 AVRIL 2018 à 18h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 29.03.2018

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNOBEL Alfred, KUGLER Anne Lise, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles, TOUMAZET Régine TRAUTMANN Christian,

EXCUSES : KNAB Estelle, LAEUFFER Frédérique, DE POURTALES Jérôme,

ABSENTS:

SECRETAIRE : Marie Claude FILSER

PROCURATION : KNAB Estelle pour Annie DESCHLER, LAEUFFER Frédérique pour Christian TRAUTMANN,

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **FILSER Marie Claude**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 06 MARS 2018

Le compte rendu de la séance du 06 MARS 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Programme INVESTISSEMENTS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le programme d'investissements 2018 présenté par la maire.

Les principaux investissements concernent :

- | | |
|----------------------|--|
| Budget Commune : | travaux de réhabilitation de l'église catholique ; accessibilité ERP mairie ; travaux rénovation et isolation à l'Ecole, aménagement terrain et parking à l'Ecole et micro-crèche intercommunale |
| Budget Camping : | travaux rénovation bloc sanitaires, machine à laver, |
| Budget Lotissement : | aménagement du lotissement |

4) Fixation taux taxes locales directes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION le maintien des taux de taxes comme suit :

IMPOT DIRECT LOCAL	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,50%	11,50%
Taxe foncière (bâti)	11,75%	11,75%
Taxe foncière (non bâti)	52,25%	52,25%

5) Approbation des comptes de gestion 2017 – budgets COMMUNE – CAMPING – LOTISSEMENT – ZONE ARTISANALE - EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution de l'exercice 2017 en ce qui concerne les sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la commune,

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion des **budgets COMMUNE – CAMPING – LOTISSEMENT – ZONE ARTISANALE - EAU**, dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

6) Approbation des comptes administratifs 2017 – budgets COMMUNE – CAMPING – LOTISSEMENT – ZONE ARTISANALE - EAU

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote des comptes administratifs de l'exercice 2017 est présidé par Annie DESCHLER – 1^{ère} Adjointe au Maire

Entendu la présentation des comptes administratifs par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2017,

Considérant que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs tenus par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 17 voix POUR les comptes administratifs répartis comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	1 144 978.59	1 545 353.16
Report solde 2016		504 715.55
Total FONCTIONNEMENT	1 144 978.59	2 050 068.71
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	530 429.37	677 850.29
Restes à réaliser à reporter en 2018	39 682.67	89 849.88
Report solde 2016	191 152.28	
Total INVESTISSEMENT	761 264.32	767 700.17
RÉSULTAT CUMULÉ	1 906 242.91	2 817 768.88

COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING 2017		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	145 581.17	172 655.95
Report solde 2016	0	160 385.90
Total FONCTIONNEMENT	145 581.17	333 041.85
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	168 455.75	125 950.79
Restes à réaliser à reporter en 2018	2 211.50	33 501.00
Report solde 2016	14 085.36	
Total INVESTISSEMENT	184 752.61	159 451.79
RESULTAT CUMULE	330 333.78	492 493.64

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2017		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	119 927.36	119 927.36
Report solde 2016		
Total FONCTIONNEMENT	119 927.36	119 927.36
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	119 927.36	119 927.36
Restes à réaliser à reporter en 2018		
Report solde 2016		
Total INVESTISSEMENT	119 927.36	119 927.36
RESULTAT CUMULE	239 854.72	239 854.72

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE ARTISANALE 2017		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	57 479.28	53 397.12
Report solde 2016		4 082.16
Total FONCTIONNEMENT	57 479.28	57 479.28
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017		57 479.28
Restes à réaliser à reporter en 2018		
Report solde 2016	57 479.28	
Total INVESTISSEMENT	57 479.28	57 479.28
RESULTAT CUMULE	114 958.56	114 958.56

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2017		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	187 157.19	10 836.25
Report solde 2016		86 545.44
Total FONCTIONNEMENT	187 157.19	97 381.69
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	43 719.94	141 405.97
Restes à réaliser à reporter en 2018		
Report solde 2016	62 829.36	
Total INVESTISSEMENT	106 549.30	141 405.97
RESULTAT CUMULE	293 706.49	238 787.66

7) Affectation des résultats exercice 2017– budgets COMMUNE – CAMPING – LOTISSEMENT – ZONE ARTISANALE -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter

au budget COMMUNE 2018 les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

à la section fonctionnement : l'excédent reporté de 905 090.12 € en Recettes (compte 002)
à la section investissement : le déficit de 43 731.36 € en Dépenses (compte 001)

au budget CAMPING 2018 les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

à la section fonctionnement : l'excédent reporté de 162 159.86 € en Recettes (compte 002)
à la section investissement : le déficit de 56 590.32 € en Dépenses (compte 001)
l'affectation complémentaire en réserve de 25 300.82 € (compte 1068)

au budget LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE 2018 les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

à la section fonctionnement : le solde reporté de 0 € en Dépenses/Recettes (compte 002)
à la section investissement : le solde reporté de 0 € en Dépenses/Recettes (compte 001)

au budget ZONE ARTISANALE 2018 les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

à la section fonctionnement : le solde reporté de 0 € en Dépenses/Recettes (compte 002)
à la section investissement : le solde reporté de 0 € en Dépenses/Recettes (compte 001)

8) Proposition de subventions aux associations 2018

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer en 2018 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT
Amicale des sapeurs pompiers	150 €
Association des Œuvres Scolaires	1.50 €/élève sur présentation d'un décompte
Association de pêche et de pisciculture	150 €
Association Troubadours du Gimbelhof	150 €
Croix Rouge	150 €
Prévention routière	100 €
ACCLE	350 €
Club Vosgien	150 €
Association des Amis de la ligne Maginot	100 €
Association des jeunes sapeurs pompiers	50 € sous réserve d'adhésion d'un jeune membre de la commune

9) Approbation des budgets 2018 – budgets COMMUNE – CAMPING – LOTISSEMENT – ZONE ARTISANALE

Considérant que les Comptes de Gestion sont identiques aux Comptes administratifs tenus par la commune

Vu les résultats 2017 et leurs affectations approuvées par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs 2018

BUDGET COMMUNE 2018		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	2 113 489.12	1 208 399.00
Résultat reporté de 2017		905 090.12
Total FONCTIONNEMENT	2 113 489.12	2 113 489.12
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	1 053 437.85	1 047 002.00
Restes à réaliser reportés en 2018	39 682.67	89 849.88
Résultat reporté de 2017	43 731.36	
Total INVESTISSEMENT	1 136 851.88	1 136 851.88
RESULTAT CUMULE	3 250 341.00	3 250 341.00

BUDGET CAMPING 2018		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	314 030.86	151 871.00
Résultat reporté de 2017		162 159.86
Total FONCTIONNEMENT	314 030.86	314 030.86
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	117 944.00	143 244.82
Restes à réaliser reportés en 2018	2 211.50	33 501.00
Résultat reporté de 2017	56 590.32	
Total INVESTISSEMENT	176 745.82	176 745.82
RESULTAT CUMULE	490 776.68	490 776.68

BUDGET LOTISSEMENT 2018		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	200 000.00	200 000.00
Résultat reporté de 2017		
Total FONCTIONNEMENT	200 000.00	200 000.00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	200 000.00	200 000.00
Restes à réaliser reportés en 2018		
Résultat reporté de 2017		
Total INVESTISSEMENT	200 000.00	200 000.00
RESULTAT CUMULE	400 000.00	400 000.00

BUDGET ZONE ARTISANALE 2018		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	54 000.00	54 000.00
Résultat reporté de 2017		
Total FONCTIONNEMENT	54 000.00	54 000.00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits 2018	0.00	0.00
Restes à réaliser reportés en 2018		
Résultat reporté de 2017		
Total INVESTISSEMENT	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	54 000.00	54 000.00

10) Annulation Emprunt 250 000 €

VU la délibération n°109/2016 du Conseil Municipal en date du 08 novembre 2016 autorisant le maire à souscrire un contrat de prêt de 250 000 € pour le financement des travaux de voirie route de Wissembourg 1^{ère} tranche et traverse Pfaffenbronn,

VU le prêt n° 10278 01720 00020402605 souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Sauer Fleckenstein en date du 06 décembre 2016,

Considérant que le financement des travaux n'a pas nécessité le déblocage des fonds,

Considérant que l'objet du prêt « Travaux de voirie route de Wissembourg/Ecoles et traverse Pfaffenbronn » ne peut être utilisé pour le financement de travaux d'autre nature,

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- procéder à l'annulation du prêt de 250 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Sauer Fleckenstein
- autoriser le maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

11) FORET : travaux d'exploitation complémentaire 2017

L'ONF présente un avenant d'honoraires et assistance technique au programme de travaux d'exploitation complémentaire de l'exercice 2017 d'un montant HT de 4 276.32 € basé sur le calcul suivant

Prestation	Programme initial : volume estimé pour la vente 2017	Volume vendu 2017	Avenant : volume reste à payer
Assistance technique résineux	2 521 m3	3 946.44 m3	1 425.44 m3

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant au programme de travaux d'exploitation complémentaires de l'année 2017 pour un montant total de 4 276.32 €HT.

12) Avenant Convention financement travaux mur Fleckenstein 2011 2012

VU la délibération n°86/2011 du Conseil municipal de LEMBACH en date du 6 décembre 2011 précisant que la régie d'exploitation devait en particulier s'acquitter du versement à la commune de LEMBACH d'une participation au remboursement du prêt lié aux travaux de mise en sécurité du château du Fleckenstein

Considérant la demande de la Régie d'exploitation du Fleckenstein de procéder au paiement par anticipation des dernières échéances en un versement unique avant le 31 décembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- D'autoriser le maire à établir un titre de recette d'un montant de 63 337.33 € à échéance au 31 décembre 2018
- D'autoriser le maire à signer l'avenant de convention

13) Avenant contrat maintenance des défibrillateurs

VU le contrat de maintenance et d'entretien souscrit le 18 septembre 2015 entre la commune de LEMBACH et la société SCHILLER lors de l'acquisition du défibrillateur par le budget CAMPING,

Considérant que le défibrillateur acquis par le budget CCAS en 2016 doit être inclus dans le contrat de maintenance et d'entretien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer un avenant au contrat de maintenance et d'entretien triennal incluant les deux appareils.

14) Convention tripartite mise à disposition locaux pour le relais assistants maternels

Considérant l'activité du relais Parents Assistants Maternels au sein de la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn (CCSP)

Le maire propose à l'assemblée de mettre à disposition de la CCSP à titre gracieux, la salle de la musique de la mairie afin d'y organiser les activités du relais Parents Assistants Maternels tous les jeudis matin de 8h00 à 12h00 hors vacances scolaires et présente une convention reprenant les modalités de mise à disposition du local

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention

15) Avenant acte constitutif régie Camping Fleckenstein

Considérant le changement de trésorier au 1^{er} janvier 2018 et l'actualisation des montants des fonds de caisse et d'encaisse maximum, le maire présente à l'assemblée un avenant à l'acte de la régie du Camping du Fleckenstein

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION d'autoriser le maire à signer l'avenant.

16) Déclassement emprise communale publique

Considérant que le projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une micro-crèche intercommunales nécessite le déclassement d'une partie de la voie publique rue de l'Ecole,

Considérant que le projet de construction ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le projet de construction n'empêchera pas l'accès libre à la cour de l'école primaire,

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 15 VOIX POUR et DEUX ABSTENTIONS

- D'accorder le principe de déclassement d'une partie de la voie publique en emprise privée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision

17) Cession de terrain communal à la Communauté des Communes

Considérant que la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn est porteuse du projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une micro-crèche intercommunales,

Considérant qu'une cession de terrain à la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn est nécessaire pour l'éligibilité du dossier aux aides financières de l'Etat,

Le maire informe l'assemblée que le projet de construction permettra la mutualisation de l'utilisation des équipements scolaires communaux et des équipements intercommunaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accorder le principe de cession d'un terrain communal à la Communauté des Communes d'une superficie nécessaire au projet de construction de l'accueil périscolaire et micro crèche
- De décider lors d'une prochaine session du Conseil Municipal de fixer par arpentage les limites parcellaires du terrain cédé à la Communauté des Communes et les modalités de cession du terrain
- De décider lors d'une prochaine session du Conseil Municipal de fixer par convention les modalités d'utilisation des équipements scolaires communaux et intercommunaux,

18) Indemnités maire et adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, précise à l'unanimité que les indemnités de fonction des titulaires de mandats sont calculées selon l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Indemnités du Maire : 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnités 1er adjoint : 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnités 2ème adjoint : 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnités 3ème adjoint : 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnités maire délégué : 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

19) Création poste adjoint administratif contractuel

Considérant la demande de disponibilité de Madame BLUM Anne pour une durée de un an à compter du 1^{er} juillet 2018,

Considérant l'avis favorable de l'autorité territoriale et la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 08 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'un adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}), en qualité de contractuel.

20) Adhésion à la procédure de passation d'une convention par le Centre de Gestion

Le maire informe l'assemblée de la mise en place d'une nouvelle convention de participation mutualisée au 1^{er} janvier 2019 en santé complémentaire par le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67)
Après avis du Comité Technique du CDG67 sur le niveau de la participation prévisionnelle de l'employeur, le Conseil Municipal devra valider la participation à la cotisation et donner mandat au CDG67 pour participer à la consultation publique.

21) Renouvellement adhésion PEFC

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune avait adhéré au processus de certification PEFC en s'engageant dans le respect de la qualité des travaux d'exploitation forestière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à souscrire au renouvellement de l'adhésion au PEFC pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018

22) Divers

Le maire informe l'assemblée

- Déchetterie LEMBACH :
La déchetterie sera fermée du 10 avril au 21 mai 2018 pour travaux
- Forum du 29 avril 2018 :
Journée d'animations d'Entreprises et Associations locales à partir de 9h30 à la salle La Scierie

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20H30

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le 22 MAI 2018 à 18h00

Le secrétaire,
FILSER Marie Claude



Le Maire,
Charles SCHLOSSER

